

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02261

Numéro SIREN : 513 577 429

Nom ou dénomination : 1001 PNEUS

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2018 sous le numéro de dépôt 21114

2018/259

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

ORDONNANCE

Nous, Jean-Michel BENEDETTI, Vice-Président du Tribunal de Commerce d'Aix en Provence,

Vu la requête présentée,

Vu les motifs y exposés,

Vu les dispositions légales prévues en pareille matière,

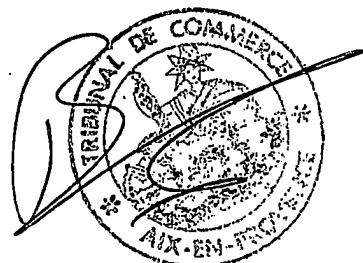
Autorisons le report de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clôturés le 31 décembre 2017 de la S.A.S. 1001 PNEUS - 67 Cours Mirabeau, 13100 Aix-en-Provence R.C.S. Aix en Provence B 513 577 429, au plus tard le 30 septembre 2018.

Fait à Aix en Provence, le 7/8/18

Le Greffier

N. MADEBOS
GREFFIER D'AUDIENCE

Le Vice-Président



Coût : 31,62 euros TTC

2018/259

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AIX-EN-PROVENCE
AUX FINS DE PROLONGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE
GENERAL ORDINAIRE ANNUELLE
(Article R.225-64 du code de commerce)

A LA REQUETE DE :

La société 1001PNEUS, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.784,02 euros, divisé en 178.402 actions de 0,01 euro nominal chacune, dont le siège social est sis 67 Cours Mirabeau – 13100 AIX-EN-PROVENCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AIX-EN-PROVENCE sous le numéro 513 577 429, représentée par Monsieur Lionel MOUTOUH, es-qualités de Président.

Ayant pour Avocat :

La S.E.L.A.R.L. VOXEL,
Société d'Avocats Inter-Barreaux inscrite près les Cours d'Appel de TOULOUSE et d'AGEN,
Sise 57, boulevard de l'Embouchure – Central Parc – Bât. A – 31021 TOULOUSE Cedex 2
Représentée par Maître François DUVAL

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la société 1001PNEUS clôture son bilan chaque année le 31 décembre, et dispose d'un délai prenant fin le 30 juin pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce ;

Que la société ne pourra pas réunir l'Assemblée dans les délais légaux pour les motifs suivants : audits et restructuration de son capital en cours.

PAR CES MOTIFS :

La société 1001 PNEUS demande qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de AIX-EN-PROVENCE conformément aux dispositions de l'article R.225-64 du Code de Commerce, de prononcer exceptionnellement la prolongation jusqu'au 30 septembre 2018 du délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la société 1001PNEUS, ci-dessus désignée, devant être appelée à délibérer sur le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

FAIT A TOULOUSE
LE 29 JUIN 2018
EN DEUX EXEMPLAIRES

